



Le Saint Prie

· BULLETIN MUNICIPAL N°12 · 2017 ·



LE MOT DU MAIRE

2017 SE TERMINE POUR LAISSER PLACE À 2018...

L'année qui s'achève a été marquée par d'importants travaux dont la modernisation de l'éclairage public qui est terminée sur la quasi totalité de la commune; trois villages sont en attente du renforcement de réseau que doit effectuer le SDEC prochainement: «Saint-Rapt», «Chez Sandillon» et le «Maisounieux», afin que ce projet puisse être totalement achevé.

Comme dans toutes les communes, la baisse des dotations de l'État se fait gravement ressentir, cependant la Municipalité doit assumer, sans que cela ne se répercute sur votre quotidien. Cette baisse va t-elle continuer? Comment l'État va t-il compenser la taxe d'habitation non perçue par les communes? Nous sommes dans une période d'incertitudes quant à l'avenir de nos petites communes rurales, mais nous devons rester optimistes. Nous continuons à avancer pour le bien de tous les habitants; il faut toujours cibler les dépenses pour retenir les plus nécessaires, et ne pas mettre les générations actuelles à la diète, car cela ne profitera pas pour autant à celles de demain.

Pour 2018, nous avons encore de nombreux de projets ...

Dans ce nouveau bulletin, vous trouverez comme tous les ans, les actions réalisées ainsi qu'une partie de celles prévues en 2018 et les activités associatives et scolaires.

Petite nouveauté: nous sommes très heureux que des habitants aient accepté de faire partager un peu de leurs talents et de leurs passions dans notre magazine. Bravo et merci à eux.

Je remercie les élus qui me secondent et m'aident tout au long de l'année mais également les membres du CCAS, les employés municipaux, ainsi que toutes celles et ceux qui, au quotidien, font vivre la commune: les agriculteurs, les artisans, Valérie, assistante maternelle, les enseignantes, les dirigeants et bénévoles des associations.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de construire un projet de vie sur la commune et aux quatre bébés: Théodore, Muhammad-Harith, Louis et Clément qui eux n'ont pas fait vraiment ce choix, mais qui j'espère, resteront le plus longtemps possible à Saint-Alpinien.

J'adresse mes sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher, et exprime ma sympathie et mon soutien à toutes celles et ceux qui connaissent la souffrance physique et morale.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2018.

**JE VOUS INVITE À PARTICIPER À LA TRADITIONNELLE
CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ,
LE SAMEDI 6 JANVIER 2018 À 18H30, À LA SALLE DE LA MAIRIE.**

Bonne lecture et encore bonne année à toutes et tous.

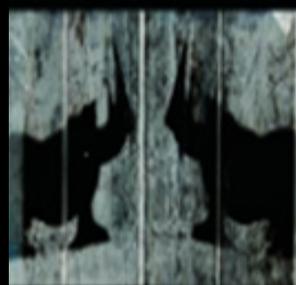
Évelyne CHABANT

SOMMAIRE

TRAVAUX EN 2017	P.2
BUDGET	P.3
DIVERS	P.4
FOCUS SUR LES RÉUNIONS DES CONSEILS	P.9
NOTRE NOUVELLE SECRÉTAIRE	P.11
FOCUS SUR LES DÉMARCHES DE PAPIERS D'IDENTITÉ	P.12
FOCUS PACS & CHANGEMENT DE PRÉNOM	P.13
CCAS	P.14
ÉTAT CIVIL	P.16
BIENVENUE !	P.16
LES ARTISANS	P.17
ROUL'DOUDOU	P.17
LES FRIPOUILLES	P.18
SYNDICAT DU RPI	P.19
LES ANCIENS COMBATTANTS	P.20
LES BONS VIVANTS DE PLANET	P.21
L'ÉCOLE	P.22
L'ACCA	P.23
CLÉ DE CONTACTS	P.24
CIE LA PRÉSIDENTE A EU 19	P.25
ÉCHAPPÉES BELLES	P.26
NEIL ET CAROLE PARKIN	P.27
MLOR	P.28
L'ATELIER DU COMBADEAU	P.28
LES CONSULTATIONS	P.29
LA SALLE POLYVALENTE	P.30
LA MAIRIE	P.30

TRAVAUX EN 2017

TRAVAUX	TOTAL TTC	Subventions PERÇUES	TVA RÉCUPÉRABLE
MAIRIE			
Logiciel cadastre (forfait annuel) :	300,00 €		49,21 €
CANTINE SCOLAIRE			
Remplacement d'un réfrigérateur à la cantine (EurI GIRAUD)	549,00 €		90,06 €
SALLE POLYVALENTE			
Étude de sol pour mise aux normes installation assainissement non collectif (CONCEPT ENVIRONNEMENT)	322,80 €		52,95 €
CIMETIERE			
Columbarium (SarI GOUMY)	3 840,00 €		629,91 €
VOIES ET RESEAUX			
Panneaux de signalisation (Sté SIGNATURE)	591,50 €		97,03 €
Réfection chemin « Le Martineix » (SAS JANICAUD)	4 989,60 €		818,49 €
Voirie « Impasse de l'École »	972,00 €		159,45 €
Portion voie communale « Le Grimaudeix »	2 831,28 €	<u>DETR 2017 :</u>	464,44 €
Portion voie communale « Planet » (SarI PONZO T.P.)	6 813,60 €	2 654,22 €	1 117,70 €
ECLAIRAGE PUBLIC			
Rénovation et modernisation de l'éclairage public sur la Commune (Entreprise CARRE)	106 544,53 €	<u>DETR 2016 :</u> 21 145,30€ <u>Subvention au titre de la réserve parlementaire :</u> 12 000,00€	17 477,56 €
TOTAL INVESTISSEMENT	127 754,31 €	35 799,52 €	20 956,80 €



**ATELIER DU
COMBADEAU**

Menuiserie construction bois
Vieillasfond
23200 St Alpinien
05 55 66 17 64
marc.vallette@gmail.com

SARL PONZO TP

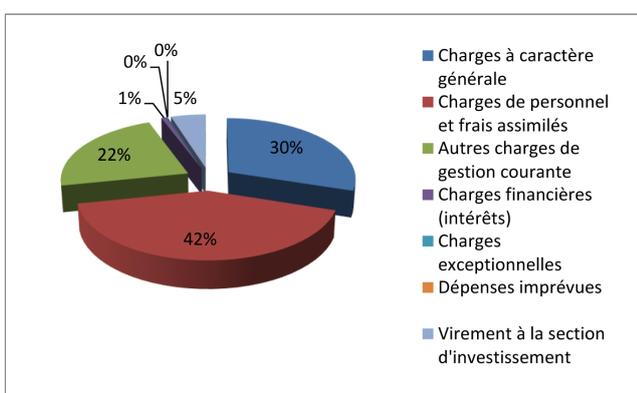
62 le Pont
23 600 Boussac-Bourg
Tél : 06 86 26 99 93
Fax : 05 55 65 76 73
Mobile : 06 80 30 05 92
Email : jcponzotp@hotmail.fr

BUDGET

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

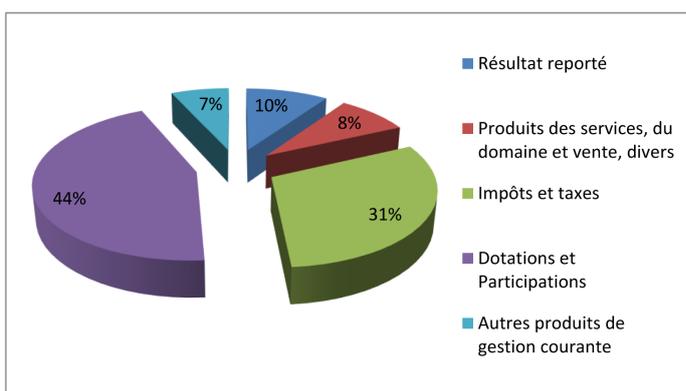
Dépenses 220 429,00 €

Charges à caractère générale	65 950,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	92 245,00 €
Autres charges de gestion courante	49 619,00 €
Charges financières (intérêts)	1 610,00 €
Charges exceptionnelles	200,00 €
Dépenses imprévues	- €
Virement à la section d'investissement	10 805,00 €



Recettes 220 429,00 €

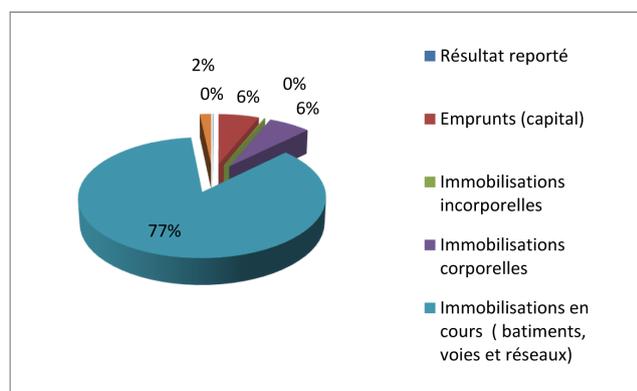
Résultat reporté	21 247,00 €
Produits des services, du domaine et vente, divers	18 750,00 €
Impôts et taxes	67 565,00 €
Dotations et Participations	97 927,00 €
Autres produits de gestion courante	14 940,00 €



BUDGET D'INVESTISSEMENT

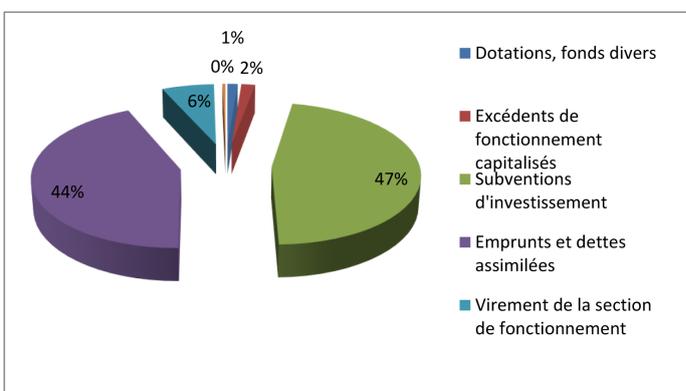
Dépenses 169 000,00 €

Résultat reporté	144,00 €
Emprunts (capital)	10 220,00 €
Immobilisations incorporelles	300,00 €
Immobilisations corporelles	10 691,00 €
Immobilisations en cours (batiments, voies et réseaux)	144 790,00 €
Dépenses imprévues	2 855,00 €



Recettes 169 000,00 €

Dotations, fonds divers	2 098,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 840,00 €
Subventions d'investissement	79 188,00 €
Emprunts et dettes assimilées	73 469,00 €
Virement de la section de fonctionnement	10 805,00 €
Produit de cession	600,00 €



SDEC

Travaux de renforcement du réseau Creuse

Chantiers en cours de traitement pour fin 2017/début 2018 : Les villages de Chez Sandillon, Saint Rapt et Le Maisounieux afin de terminer l'installation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune

C'est sous un soleil radieux que nous avons inauguré, le samedi 14 octobre 2017, les travaux de réhabilitation de notre église, financés grâce notamment à un appel au mécénat populaire.

Après une bénédiction célébrée par le Père Jean-Luc PUIG, curé de la paroisse, assisté de Michel BONNEFOND, diacre, c'est Évelyne CHABANT, entourée de son conseil municipal qui a prononcé le discours suivant :

” Monsieur Vincent TURPINAT représentant Monsieur Jean-Baptiste MOREAU Député de la Creuse, empêché, Monsieur le Sénateur Jean-Jacques LOZACH, Madame et Monsieur les conseillers départementaux d'Aubusson, Monsieur Mathieu CHARVILLAT, Vice-Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud représentant le Président excusé, Monsieur le Délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, Monsieur le curé de la paroisse, Monsieur le Diacre, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités. Je suis très heureuse, au nom du conseil municipal, de vous accueillir dans notre église de Saint-Alpinien.

Je dois tout d'abord vous transmettre les excuses de Monsieur le Préfet de la Creuse et de Monsieur Éric JEANSANNETAS, Sénateur, pris par ailleurs, ils n'ont pu se libérer pour venir, ainsi que Madame Noémie LHUISSIER, conseillère municipale .retenue par son travail.

L'église de Saint-Alpinien est à l'honneur; je pense sincèrement que nous ne pouvons tous ensemble que nous féliciter de la qualité des travaux réalisés et de la beauté de l'édifice que nous inaugurons aujourd'hui. Notre église romane du XIIème siècle dédiée à Saint-Alpinien participe à la vie de la commune. Elle est aussi un élément culturel et architectural fort du patrimoine qui représente le centre et le cœur de notre village. Sur son tertre dominant l'espace public, elle s'articule avec un bel ensemble rural autrefois presbytère.

Comme vous avez pu le remarquer, elle est entourée d'un espace de verdure au Nord, ancien cimetière et d'un revêtement au Sud où s'ouvre un portail latéral étroit. Le portail Ouest domine la route d'un emmarchement monumental.

Elle est composée sur un plan en croix latine et construite en pierres de taille et moellons de granit ; La face est de l'église est la seule entièrement construite en pierre de taille. Le clocher surmonté d'un toit conique couvert en bardeaux de châtaignier est placé au-dessus de la croisée du transept. Le bras nord du transept présente l'unique chapelle de l'édifice appelée chapelle orientée, qui est voûtée en cul de four. Ce qui devrait être la chapelle orientée au niveau du bras sud est un petit presbytère ; il comporte une petite ouverture permettant l'entrée de la lumière naturelle. Le chevet est équipé d'un contrefort roman monumental qui a obligé le comblement de la baie d'axe en plein cintre. Des modillons font le tour du chevet; ils représentent des figures diaboliques.

Ce caractère composite visible à l'extérieur est atténué à l'intérieur par l'unification du décor. Le sol est entièrement calpiné en dalles de granit. Le chœur est voûté en cul de four et accueille un tabernacle en bois doré à trois étages du XVIIIème siècle, classé par les Monuments Historiques au titre d'objet par arrêté du 1er septembre 1978.



Le bras sud du transept présente un vitrail réalisé par l'artiste limougeaud Francis Chigot. Il s'agit d'un don réalisé en 1938 par Mademoiselle Marcelle Bussièrre. Il représente l'apparition de la Vierge à une jeune fille inconnue. L'église abrite également plusieurs statues en bois doré et peint datant du XVIIIème siècle, telle que la Vierge et l'enfant. L'église est un lieu de culte mais également un témoin de l'histoire qu'il convient de préserver et de mettre en valeur pour les générations à venir.

Les maçonneries extérieures, ont été entretenues avec rejointoiements au mortier très clair; globalement l'église est en bon état, mais d'importants travaux ont été nécessaires. Des mesures ont dû être prises au niveau de la couverture en incluant la réfection des gouttières, chutes d'eau et la purge des gravats entreposés sur le tarradis du comble de la nef.

La couverture de la nef a été effectuée en tuiles plates, les gouttières ont été remplacées et une noue a été effectuée entre la couverture en tuiles plates et celle en ardoises qui a également été refaite en ardoises naturelles à plusieurs facettes (partie 2 pans et partie 1 pan). Travail de grande qualité effectué par l'entreprise GREGOIRE ET BREUIL de Clairavaux.

Les peintures des menuiseries et des ferronneries extérieures ont toutes été renouvelées.

A l'intérieur, l'échelle qui permet d'accéder au comble vétuste et donc non sécurisée a été remplacée par une échelle neuve en chêne. La restauration des maçonneries enduites au plâtre et unifiées par un décor peint du XIXème siècle unificateur a été entièrement réalisée à l'identique de l'existant, tout comme les frises et les décors restaurés avec beaucoup de talent ainsi que la peinture des boiseries. Travail remarquable effectué par l'entreprise DESMICHEL de Blessac.

La solidité de la tribune a été contrôlée et afin de respecter les normes réglementaires le garde-corps a été modifié afin que celui-ci fasse une hauteur de 1 mètre. Une partie supérieure en chêne a été rajoutée; sculptée avec brio par L'ATELIER DU COMBADEAU de Saint-Alpinien, elle s'intègre parfaitement à la partie existante. Ce même artisan a transformé la chaire en rajoutant des parties en chêne afin de remplacer la table obsolète qui existait auparavant. Un merci tout particulier à Monsieur le diacre qui a eu cette très bonne idée.

Enfin, des travaux de mise en sécurité de l'électricité ont été effectués par Monsieur Thierry PINALIE de Moutier-Rozeille.

UN GRAND BRAVO À CES ENTREPRISES LOCALES ET À LEUR PERSONNEL MÉRITANT, POUR LEUR PROFESSIONNALISME. CETTE PETITE CÉRÉMONIE EST L'OCCASION DE LEUR TÉMOIGNER TOUTE NOTRE ADMIRATION ET NOTRE RECONNAISSANCE.

Après les entreprises, c'est au tour des financeurs d'être à l'honneur:

L'ensemble de ces travaux représente un montant total de 67 992,16€ HT. Nous avons reçu un total de subventions de 48 215,69 € soit 71% des travaux répartis comme suit :

- État: 13 353,20 €
- Conseil départemental: 7 420,75 €
- CC Creuse Grand Sud: 4 000,00 €
- Réserve parlementaire: 3 471,74 €
- Sauvegarde de l'Art français: 3 000,00 €
- Fondation du patrimoine: 5 000 €
- Auxquels il faut ajouter la somme de 11 970,00 € versés par des généreux donateurs





J'adresse mes plus vifs remerciements à tous ces partenaires financiers qui ont contribué à notre projet. Un grand merci aux généreux donateurs: ce sont des habitants et associations de Saint-Alpinien mais aussi des habitants des environs qui, avec ces versements ont montré leur attachement à notre église. Même si je l'ai déjà fait lors la cérémonie organisée le 23 mars 2013 pour la signature de la convention de souscription publique avec la Fondation du Patrimoine, je souhaite remercier une nouvelle fois les quatre entreprises, dont trois installées sur la commune, qui ont accepté de participer au financement de cette campagne d'appel au mécénat:

- *L'Atelier du Combadeau, entreprise de menuiserie installée à Vieillasfonds.*
- *Le Garage DESREBOULLES implanté à Puyboubé, dont je salue Monsieur Jean-François DESREBOULLES ici présent.*
- *La SARL Laurent Montage Levage, entreprise spécialisée dans le montage de charpentes métalliques, domiciliée à La Chaumette; dont Monsieur Vincent LAURENT est excusé, car en dehors de la Creuse aujourd'hui.*
- *et L'entreprise de travaux publics COLAS domiciliée à La Brionne.*

Je terminerai mon propos en adressant mes remerciements:

Au personnel de la Fondation du Patrimoine pour l'aide précieuse qu'il m'a apporté dans la préparation et le déroulement de cette action.

A Madame Sylvie LAUBY notre ancienne secrétaire de Mairie pour le montage et le suivi des dossiers de travaux et de subventions ainsi qu'à notre nouvelle secrétaire Madame Gulkiz DEMIR et notre employé communal Monsieur Patrick LACROIX, ici présents pour toute l'organisation de cette cérémonie.

A l'ensemble des élus et à Monsieur Michel BILLEGA qui se sont mobilisés pour tout le déménagement de l'intérieur de l'église effectué avant les travaux, la protection de l'autel et des autres mobiliers, le nettoyage du sol, des bancs, du lustre qui depuis bien longtemps était entreposé dans un coin de l'église et la remise en place à l'identique avec la plus grande délicatesse des différents objets, dont les statues, les cadres et le chemin de croix.

A toutes celles et ceux que bien involontairement j'aurai omis de citer précédemment.

Et enfin à vous tous pour votre participation à cette petite cérémonie. Il n'est pas facile de trouver un créneau accessible à tous et je suis sensible à votre présence.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Daniel DELPRATO délégué départemental de la Fondation du Patrimoine.



Daniel DELPRATO a pris la parole pour féliciter les artisans pour la qualité du travail effectué ; il a déclaré qu'il était «temps de redonner vie à ces bâtiments qui en perdent» et a fait une annonce surprise qui a ravi tout le monde: la Fondation du patrimoine a abondé de 4 000€ supplémentaires sa participation à ce projet ce qui relève notre taux de subventionnement à 77%.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons que nous réjouir du montant de ce financement. Jean-Jacques LOZACH et Vincent TURPINAT sont également intervenus pour exprimer leur satisfaction quant à la réussite de ce projet et ont adressé, à leur tour, des compliments à tous les acteurs de cette très belle réhabilitation.

Jean-Jacques LOZACH s'est dit heureux que la conscience collective considère le patrimoine comme un héritage précieux. Vincent TURPINAT a abondé en soulignant que le patrimoine est aussi une source de richesse. Cette agréable cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité.

· LE COLOMBARIUM ·



TARIFS :

Concession d'une case pouvant contenir 2 urnes :

- pour une durée de 15 ans: 400,00€
- pour une durée de 30 ans: 600,00€

Concession d'une case pouvant contenir 4 urnes :

- pour une durée de 15 ans: 600,00€
- pour une durée de 30 ans: 800,00€

Location temporaire d'un an : 35,00€ (uniquement pour les familles en attente de décision).

Le règlement intérieur du columbarium a été élaboré à partir de plusieurs propositions et voté par le conseil municipal lors de la séance du 17 novembre 2017; il est à la disposition des habitants en Mairie.

· ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX ET DES VOIES COMMUNALES ·

- Nous tenons à remercier les agriculteurs qui chaque année assurent l'entretien et le débroussaillage des chemins ruraux. Cette année, des camions de tout venant et du sable de carrière ont été livrés pour un entretien ponctuel des chemins, pour un montant total de 1 469,04€.
- Comme tous les ans, des travaux d'entretien de la voirie (rebouchage de petites tranchées, de trous et nids de poules) ont été réalisés par l'employé communal sur toute la Commune.
- Le coût des travaux de fauchage et de débroussaillage effectués par l'entreprise SIMONNETON, s'est élevé à 6 652,80€ pour l'année 2016 (Tarif identique à 2015)

· RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DU FEU ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS ·

PEUT ON FAIRE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN ?

Non, sauf exception, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

Règle générale : Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.



> **À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.**

Sanctions : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

> **À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.**

En pratique, l'arrêté préfectoral n° 2009-01247 disponible en mairie précise les conditions
En application de l'arrêté départemental : il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu et d'incinérer des végétaux sur pied à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, landes et friches pendant la période du 1er mars au 30 septembre. Les entrepreneurs de travaux publics ou forestiers, les propriétaires forestiers, les entreprises de travaux agricoles et les organisateurs de manifestations festives peuvent bénéficier de dérogations auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse. Cette demande doit être formulée 15 jours avant la date prévue d'incinération de végétaux.»

Pendant la période du 1er octobre à fin février

Tout propriétaire ou exploitant agricole désireux de procéder à une incinération de chaume, de rémanents ou déchets de récoltes sur une surface supérieure à 100 m² ou à un brûlage de déchets de coupes ou de résidus d'exploitation forestière à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes, ainsi qu'à moins de 200 mètres de ces terrains est invité à faire, par écrit 48 heures avant la date prévue, une déclaration au Maire.

Le Maire informe par tous moyens, dans le meilleur délai, et en tout état de cause 24 h avant les travaux de brûlage, la brigade de gendarmerie et le service départemental d'incendie et de secours.

Les feux ne pourront être allumés qu'après le lever du jour, tout feu sera éteint avant le coucher du soleil. Le Maire pourra, à tout moment, interdire la mise à feu ou prescrire l'arrêt de l'incinération si celle-ci présente des nuisances pour le voisinage ou des risques pour l'environnement, ou en cas de circonstances météorologiques défavorables (sécheresse prolongée, forts vents, etc.).

DÉCHARGES SAUVAGES

Circulaire du 18 novembre 2011 Extrait de Règlement sanitaire départementale

Art. 84 - Élimination des déchets

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le code de la santé publique.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel est interdite.

Art. 85 - Élimination des déchets encombrants d'origine ménagère

L'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit.

La présentation sur la voie publique des déchets encombrants d'origine ménagère en vue de leur enlèvement par le service de collecte doit s'effectuer conformément aux indications fournies par l'autorité municipale. Abandon sauvage de déchets : jusqu'à 450 euros d'amende.



FOCUS SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

· SÉANCE DU 03 MARS 2017 · CLUB DES AÎNÉS DE SAINT AMAND :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BEAUFORT, Présidente du club des aînés de Saint-Amand, qui demande la gratuité de la salle polyvalente pour leur repas de Noël qui aura lieu le 12 décembre 2017. Au vu du nombre de personnes de notre Commune qui fréquentent ce club et leurs diverses locations de notre salle, le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

· SÉANCE DU 19 MAI 2017 · TARIFS CANTINE SCOLAIRE :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer, cette année encore, d'augmentation sur les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2017/2018. Ceux-ci sont maintenus à 2,50€ pour les élèves et 4,80€ pour les adultes.

· SÉANCE DU 23 JUIN 2017 · PRÊT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Lors de la réunion du 19 mai, les conseillers municipaux ont donné leur accord à Madame le Maire pour qu'elle puisse consulter plusieurs banques afin d'obtenir de propositions de prêt d'un montant de 60 000€ pour le financement des travaux de l'éclairage public sur la totalité de la Commune.

Après avoir pris connaissance des différentes offres et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de retenir celle du Crédit Agricole, à taux fixe (1,30%) sur une durée de 15 ans.

· SÉANCE DU 30 JUIN 2017 · ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite à diverses réunions, Jean-Luc LEGER, Président de la Communauté de communes, a demandé aux Maires de bien vouloir mettre ou remettre à l'ordre du jour des conseils municipaux la proposition de la détermination des attributions de compensation à compter du 1er janvier 2017 approuvée par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) du 1er mars 2017 et validée par le conseil communautaire du 16 mars 2017.

Elle rappelle que le conseil avait déjà délibéré favorablement sur ce point lors de sa réunion du 14 avril dernier mais que depuis cette date, certaines communes ayant fait part de leur désaccord,, elle propose d'en débattre à nouveau. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, réitère son avis que toutes les communes, malgré un contexte déjà difficile dû aux baisses des dotations de l'État, doivent être solidaires, afin que la Communauté de communes Creuse Grand Sud puisse conserver et assurer les compétences qui lui ont été transférées et dont les habitants de l'intercommunalité bénéficient. Il adopte pour l'année 2017 le montant des attributions de compensation tel que révisé, soit 3 579,19€ pour Saint-Alpinien, sous réserve qu'une majorité significative des communes fasse le même effort afin d'éviter une augmentation importante de la fiscalité pour ses concitoyens. Il demande également de délibérer à nouveau pour l'année 2018 en cas de non participation de toutes les communes cette année.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2017 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU SDIS 23 ET DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Service départemental d'incendie et de secours faisant part d'une demande de financement complémentaire de la part des communes de 1€ par habitant. Cette demande correspond à 301€ pour la commune de Saint-Alpinien, et ce afin de pouvoir faire face à la rénovation de son parc de véhicules de secours et à des travaux de rénovations devenus indispensables. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de participer pour l'année 2017.

DEMANDE ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN AU BOURG :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Marion FAYET et de M Laurent HENRARD, nouveaux habitants au bourg de Saint-Alpinien, qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal qui leur permettrait un accès direct au terrain situé derrière leur maison. Le conseil municipal après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande, dit que tous les frais seront à la charge des acquéreurs et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Elle donne ensuite lecture d'un autre courrier de la Succession BELLE/PIGEON qui demande à la commune de faire une proposition d'achat pour sa maison située en bas du bourg, au croisement entre la route départementale n° 40 et la voie intercommunale n° 232.

La maison étant frappée d'alignement, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite à cette offre. Un courrier lui sera adressé afin de lui conseiller de se rapprocher du conseil départemental.

Madame le Maire fait part d'une proposition faite par Monsieur Hervé CADRO, qui dans le cadre de son travail souhaiterait, avec un groupe d'enfants de l'IME de Felletin, implanter un verger sur un terrain communal. Par la suite, les fruits du verger seraient pour tous les habitants de la commune qui le désireraient. Les élus proposent de recenser les terrains susceptibles de convenir à ce projet et ré-étudieront cette proposition lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2017 TRAVAUX 2018 ET DEMANDES DE SUBVENTION DETR :

Madame le Maire propose de solliciter une aide au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour:

- des travaux de voirie sur des portions de voies communales à «Montignat», au «Mazelon») et entre «Puyboubé» et «Le Martineix».

Plan de financement:

• Montant des travaux HT	10 075,60€
• DETR 2018 (35%)	3 526,46€
• Participation de la commune	6 549,14€

- des travaux de réfection du mur de clôture du cimetière (chaperon et reprise joints mur côté «Les Etangs de Chevillat»)

Plan de financement:

• Montant des travaux HT	13 282,21€
• DETR 2018 (35%)	4 648,77€
• Participation de la commune	8 633,44€

- La mise aux normes des installations d'assainissement non collectif de la Salle polyvalente

Plan de financement:

• Montant des travaux HT	4 456,00€
• Subvention Agence de l'Eau (60%)	3 273,60€
• DETR 2018 (20%)	1 091,20€
• Participation de la commune	1 091,20€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal des présents approuve ces projets et autorise Madame le Maire à solliciter ces subventions.

Décision sur aliénation de chemin rural et d'une partie de terrain communal au village du «Montépioux» - conclusions de l'enquête publique

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à une demande d'achat effectuée par l'indivision BILLET, une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural au «Montépioux» ainsi qu'au déclassement et à l'aliénation d'un terrain communal situé dans le même village a été effectuée du 14 au 30 septembre 2017.

Elle donne ensuite lecture du compte rendu du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable pour ces deux projets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve ces deux projets, fixe le prix de vente à 0,50€ le m2 et précise que tous les frais occasionnés (publicité, honoraires du commissaire enquêteur, frais de bornage, frais de vente et frais d'actes) seront à la charge des acquéreurs.

Il autorise Madame le Maire à effectuer et signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Madame Sylvie LAUBY a souhaité quitter la Mairie de Saint-Alpinien où elle était secrétaire depuis 1989, pour la Mairie de Saint-Marc à Frongier. Nous lui souhaitons une bonne réussite dans son nouveau poste et regrettons qu'elle ait refusé le pot de départ que nous lui avons proposé d'organiser avec la population et ses collègues, afin de la remercier pour le travail accompli auprès des administrés.

Depuis le 1er septembre, c'est **Madame Gulkiz DEMIR**, recrutée parmi plusieurs candidatures reçues, qui a repris le poste (18 heures/semaine). Maman de trois enfants, elle habite à Saint-Amand, donc elle n'est pas trop dépaysée. Depuis plus de cinq ans, elle assure des remplacements dans des Mairies dont actuellement Saint-Frion. Par ailleurs elle est en poste à Croze en complément de notre Commune.

Depuis son arrivée, elle a fait preuve d'une grande rapidité d'adaptation et de beaucoup de dynamisme. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Précisons que les jours et horaires d'ouverture au public n'ont pas changé, à savoir :

MARDI DE 16H00 À 19H00
JEUDI DE 14H00 À 16H00
SAMEDI DE 9H00 À 12H00



FOCUS SUR LES DÉMARCHES DE PAPIERS D'IDENTITÉ

Les demandes de carte nationale d'identité sont déposées dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil, pour la Creuse 11 mairies le sont : Ahun, Aubusson, Auzances, Bonnat, Bourganeuf, Boussac, Chambon-Sur-Voueize, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Guéret et La Souterraine. L'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) évoluent en Creuse comme en Nouvelle-Aquitaine, à compter du 15 mars prochain, avec une généralisation à toute la France d'ici la fin du mois de mars. A partir de cette date, les demandes de carte nationale d'identité seront effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, pour une instruction sécurisée et dématérialisée. Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, titre valable 15 ans (10 pour les mineurs) et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Les demandes seront traitées via une application sécurisée appelée TES (titres électroniques sécurisés) destinée à lutter plus efficacement contre les fraudes. La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'utilisateur aura déposé son dossier.

A noter : les communes non équipées d'un dispositif de recueil ne pourront plus accepter les dossiers de demandes de CNI à compter du 15 mars 2017.

EN RÉSUMÉ

- Ces nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte ou de vol) reste gratuite.
- Vous devrez désormais vous adresser dans l'une des communes équipées d'un ou de plusieurs dispositif(s) de recueil (11 en Creuse).
- La demande de CNI est effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeport, pour une instruction sécurisée et unifiée.
- Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.
- Cette pré-demande en ligne remplace alors la demande papier (cerfa) qui continuera cependant à être acceptée :

- > Je peux faire ma pré-demande en ligne de n'importe où grâce à un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- > Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- > Je rassemble les pièces justificatives. (les 2 premières étapes ne sont pas obligatoires mais vous feront gagner du temps).
- > Je m'adresse à la mairie d'une des communes équipées du dispositif (vérifiez si la mairie reçoit sur rendez-vous ou non avant de vous y rendre Mairie d'AUBUSSON téléphone : 05-55-83-08-00).
- > Je me présente au guichet de cette mairie avec mon numéro de pré-demande en ligne et les pièces justificatives pour déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- > Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

PIÈCES À FOURNIR

PREMIÈRE DEMANDE :

- 2 PHOTOS au format réglementaire
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE (- de 3 mois)
- 1 COPIE DE L'ACTE DE NAISSANCE (- de 3 mois)

RENOUVELLEMENT

- 2 PHOTOS au format réglementaire
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE (- de 3 mois)
- L'ANCIENNE CARTE
- ACTE DE NAISSANCE (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original

RENOUVELLEMENT POUR PERTE

- Mêmes pièces que pour la première demande
- FOURNIR UN TIMBRE FISCAL A 25€
- DÉCLARATION DE PERTE (à remplir à la mairie)

ENFANTS MINEURS (DANS TOUS LES CAS)

- Mêmes pièces que pour la première demande
 - LIVRET DE FAMILLE
 - CARTES D'IDENTITÉ DES PARENTS
 - JUGEMENT DE DIVORCE (si nécessaire)
- L'imprimé se remplit à la mairie et l'intéressé(e) doit être impérativement présent

PACS & CHANGEMENT DE PRÉNOM

Ces deux compétences ont été transférées aux officiers de l'état civil.

PACS : EN MAIRIE À PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XX^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel / Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

LE CHANGEMENT DE PRÉNOM

La Loi du 18 novembre 2016 rend désormais possible à toute personne de formuler une demande de changement de prénom devant l'officier de l'état civil de sa commune de naissance ou de domicile. Il n'est plus nécessaire de faire une demande devant le juge aux affaires familiales et avec les services d'un avocat.

Cependant, toute demande de changement de prénom doit être fondée sur un «intérêt légitime» qu'il convient de prouver (article 60 du code civil) et circulaire du ministère de la justice du 17 février 2017.

S'il estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, en particulier lorsqu'elle est contraire à l'intérêt de l'enfant, l'officier de l'état civil pourra saisir sans délai le procureur de la République.



Fromagerie de la Voueize

Fabrications
Artisanales
de fromages
du Limousin
23230 GOUZON

Tél. 05 55 62 57 29 - Fax. 05 55 62 21 42

JANICAUD Jean-Gaël

Terrassement Drainage Défrichage
Assainissement autonome
Location



Bussière Vieille
23190 LA SERRE

05.55.82.31.47
06.74.42.72.79

Tradition oblige, le repas des Aînés, offert par la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), est un événement marquant dans les festivités de début d'année de notre Commune. Le dimanche 15 janvier, une quarantaine de personnes était ravie de se retrouver pour partager le délicieux et copieux repas préparé par Sébastien CLERMONTTEL et servi dans une ambiance très sympathique au rythme des mélodies d'antan.

Au menu : Feuilleté de ris de veau, Cassolette de moules et d'écrevisses, Trou de Sant ô Prio, Aiguillette de canard sauce champagne à la crème de cèpes et sa garniture, Salade, Fromage, Perle noire aux framboises, Corbeille de fruits.

Merci à Kiki (Christine BARRIERE) pour son cassis fait maison et sa petite «Sainte ô Priode», comme elle l'a baptisée, pour notre fameux «trou de Sant ô Priô». Cette journée fut chaleureuse et amicale grâce à la bonne humeur de chacun et à nos musiciens Serge GOURDON et son talentueux guitariste et chanteur Josselyn qui ont su entraîner certains à se lancer dans quelques pas de danse sur des musiques très variées.

Tous ont eu une pensée pour les personnes malades ou les personnes disparues durant l'année 2016. Les aînés de plus de quatre-vingts ans qui n'ont pas participé à cette journée, se sont vus remettre un colis gourmand qu'ils ont, comme l'année passée, beaucoup apprécié.



· REPAS CHAMPÊTRE · BARBECUE ·

Le samedi 29 juillet, pour la 6ème année consécutive, le C.C.A.S. a organisé un repas champêtre à la salle polyvalente, animé par Jean-Marie COUEGNAT et son petit air d'accordéon.

Après un apéritif pris à l'extérieur, les convives ont pu apprécier le repas-barbecue préparé et servi comme tous les ans, par les membres du C.C.A.S. et notre Bibi (Michel BILLEGA) toujours présent et dévoué.

C'est un moment où il règne de la convivialité, des retrouvailles, des souvenirs partagés. La danse et la musique sont toujours présentes; Claude et Jojo n'hésitent pas à pousser la chansonnette, tout comme cette année Jocelyne, qui a été très applaudie.



UN GRAND MERCI À TOUS CEUX QUI ONT RÉPONDU PRÉSENT À CES INVITATIONS ET NOUS VOUS ATTENDONS ENCORE PLUS NOMBREUX POUR CELLES À VENIR.

PETIT RAPPEL : Tous les repas ou manifestations sont gratuits pour les personnes de 60 ans et plus, domiciliées ou inscrites sur la liste électorale de la Commune.

Pour le repas des aînés, les personnes extérieures à la commune et celles de moins de 60 ans, dont les élus, ont payé cette année 30,00 euros soit le prix du repas facturé par le traiteur.

Pour le repas champêtre qui est ouvert à toutes les personnes de la commune, le prix pour les moins de 60 ans était de 12,00 euros (apéritifs et vins compris).

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- **Théodore COULON BONNAUD** né le 19 juillet 2017 fils d'Alexandre BONNAUD et de Justine COULON domiciliés au « Crouzat »
- **Muhammad-Harith CADRO** né le 11 octobre 2017 fils d'Hervé et Caroline CADRO domiciliés au Martineix
- **Louis MOREAU** né le 19 novembre 2017 fils d'Adrien MOREAU et Anaëlle ROUSSEAU domiciliés à Montignat
- **Clément CHARVILLAT** né le 06 décembre fils de Mathieu et Aurore CHARVILLAT domiciliés à Planet

Félicitations aux heureux parents et plein de bonheur aux bébés !

ONT ÉTÉ INHUMÉS AU CIMETIÈRE DE NOTRE COMMUNE

- **Madame Germaine BRUGEAL** née PELISSIER, décédée le 15/05/2017
- **Madame Marcelle BELLE** née PIGEON, décédée le 23/05/2017
- **Madame Madeleine VADIC** née PINCAK décédée le 30/10/2017
- **Madame Colette LEGRAND** née RICHIN, décédée le 05 /11/2017

BIENVENUE

- **Mr MARCELAUD Sylvain** et **Mme BOUCAUD Sandrine** ainsi que leur fille **Tiphaine** (Le Bourg)
- **Mr MARCEAU Cyril** (Le Bourg)
- **Mr et Mme LEGROS Mickaël** (Planet)
- **Mr HENRARD Laurent** et **Mme FAYET Marion** (Le Bourg)

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

- **Lucas RICHIN** le 08/04/2017, fils de Mathieu RICHIN et Noémie LHUISSIER
- Félicitations à ce jeune citoyen de la République.*

DÉCÈS

- **Monsieur Gabriel BRECHARD** décédé, le 12/02/2017 (Le Bourg)
- **Monsieur Jérôme COURTY** décédé, le 10/03/2017 (La Croix La Pipe)
- **Monsieur Jean Claude DEZEMARD** décédé, le 15/08/2017 (Planet)
- **Madame Danielle TERRADE** née COLLESSON, décédée le 11/10/2017 (La Chaumette)
- **Monsieur Michel VERNHES** décédé, le 23/10/2017 (Le Mazelon)
- **Madame Dominique GEROME – SYLVAIN** née WOHLSCHLEGEL, décédée le 24/10/2017 (Les Etangs de Chevillat)

AVIS DE MENTIONS DE DÉCÈS

- **Monsieur Claude BIHL** décédé le 24/01/2017

Une pensée émue à tous ceux qui nous ont quittés et à leurs familles.

ARTISANS & ASSISTANTE MATERNELLE

- **CHARPENTE BOIS :**
Vivien BARDET Le Grimaudeix
- **CHARPENTE MÉTALLIQUE :**
SARL L.M.L. Vincent LAURENT La Chaumette
- **ENTREPRISE DE BÂTIMENT :**
Paul RANDS La Noneix
- **MÉCANIQUE AUTO ET AGRICOLE :**
Garage DESREBOULES, Puyboube.
- **TRAVAUX FORESTIERS :**
Michel LONGY Puyboube
- **MENUISERIE, CONSTRUCTION BOIS, FENÊTRES :**
Atelier du Combadeau Viellafonds
- **PRODUITS D'ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT HABITAT :**
BHS Yannick DOUYSSARD Les Étangs de Chevillat
- **ASSISTANTE MATERNELLE :**
Mademoiselle REDON Valérie,
Chez Ruchon – Tél: 05.55.83.30.73

ROULE...ROULE...ROUL'DOUDOU

Roul'Doudou est un Relais Assistantes Maternelles.

C'est un service gratuit porté par le Centre d'Animation de la vie locale « Clé de Contacts ».

Le relais est un lieu ouvert à tous: parents, futurs parents, assistantes maternelles, enfants, candidates à l'agrément et professionnels de l'enfance.

C'est un lieu d'information et de partage aussi bien pour les parents que pour les assistantes maternelles. Un moment de détente où règne la convivialité.

Roul'doudou accueille tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents et/ou de la personne qui en a la garde, durant les matinées d'animation appelées « Ateliers d'éveil ». La participation aux ateliers d'éveil est libre et se fait sans inscription préalable.

A Saint-Alpinien, les personnes qui le souhaitent, peuvent profiter des animations et des jeux, dans une ambiance conviviale le vendredi de 9h00 à 11h30, à la salle polyvalente (Planning disponible à la Mairie ou auprès de Roul'doudou au 05.55.67.77.29 ou 05.55.67.55.61).

UNE PERMANENCE ADMINISTRATIVE EST ÉGALEMENT ASSURÉE PAR LES ANIMATRICES, DANS LE LOCAL D'AUBUSSON AU PÔLE ENFANCE DE 14H À 17H CHAQUE MERCREDI ET VENDREDI.



RAM ROUL'DOUDOU,
Pôle Enfance Jeunesse
10 av de la République
23 200 Aubusson

Tél : 05 55 67 77 29
ou 05 55 67 55 61

rourdoudou23@orange.fr

L'ASSO. DE PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI "LES FRIPOUILLES"

Depuis novembre 2016, l'Association de parents d'élèves du RPI a repris du service, avec une quarantaine de membres, en proposant des manifestations en faveur des enfants des 3 écoles du RPI Saint Alpinien – Saint Amand – Saint Maixant. Après plusieurs années de sommeil, le but de l'association est resté le même : réunir parents, enfants, enseignants et élus autour d'activités festives afin de pouvoir soutenir les projets des enseignants des écoles.

Pour l'année scolaire 2016-2017, une tombola de Noël, un concours de dessins (pour trouver un logo à l'association) ainsi qu'un repas dansant en juillet ont été organisés, permettant ainsi d'aider au financement de nouveaux manuels scolaires pour l'école de Saint Maixant.

Pour l'année scolaire 2017-2018, une vente de calendriers des enfants des écoles du RPI va vous être proposée en décembre et janvier. « Les Fripouilles » organisent également la fête de Noël du RPI le mardi 19 décembre 2017, à 19h, à la salle des fêtes de St Maixant. Une kermesse sera programmée en fin d'année scolaire, à la suite du spectacle des écoles. La date n'est pas encore déterminée.

Nous vous rappelons que l'adhésion à l'association est gratuite et que toute bonne volonté est la bienvenue pour nous aider à préparer, organiser et encadrer les activités pour les enfants de nos communes.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE PAR MESSAGERIE :
LESFRIPOUILLES23200@GMAIL.COM.

EN ESPÉRANT VOUS VOIR À L'UNE DE NOS MANIFESTATIONS,
NOUS VOUS PRÉSENTONS TOUS NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2018.



SYNDICAT DU RPI

FAIRE RENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE UN CHANTIER AMBITIEUX POUR LE SYNDICAT DU RPI SAINT ALPINIEN , SAINT AMAND, SAINT MAIXANT

Depuis la rentrée de septembre 2017, les classes de CP, CE1, CE2 de Saint- Alpinien et la classe de CM1 et CM2 de Saint- Maixant sont chacune équipées d'un tableau blanc interactif, d'un vidéo projecteur relié à un ordinateur portable et associé à un logiciel de supports de cours. L'école maternelle de Saint- Amand, quand à elle, a été dotée d'un vidéo projecteur simple ; Ceci constitue une première tranche de dotation en matériel informatique. Une seconde tranche est prévue l'an prochain avec l'achat d'ordinateurs portables ou de tablettes pour les élèves.

Ce projet a été mis en place par le dynamique Syndicat des écoles du RPI dont Evelyne Pinlon est présidente ;

« les enseignants ont d'abord été consultés sur ce projet de la Présidente » ; Nous avons ensuite rencontré un technicien de l'Education Nationale pour comprendre l'intérêt pédagogique de ce nouveau matériel et pour éclairer leurs choix sur les solutions interactives; Ils ont ensuite consulté plusieurs entreprises comme nous y oblige la loi en matière de commande publique ; In fine, c'est une entreprise aubussonnaise qui a été retenue. Elle a fait un travail remarquable de mise en service de ce matériel.

La concrétisation de ce projet prouve la volonté des élus d'avancer sur les nouvelles technologies, avec efficacité, détermination et responsabilité. Les élèves et les enseignants apprécient visiblement le côté ludique de l'outil. Dans la pratique enseignante, cela permet d'avoir des perspectives qui n'existaient pas jusque là. Le tableau interactif capte plus l'attention et la concentration des enfants, il facilite également la participation de tous. Aujourd'hui, les enfants ont un goût naturel pour ce type d'outil numérique, leur capacité d'écoute est démultipliée car les enseignements pédagogiques sont dynamiques et surprenants. Il faut bien vivre avec son temps ; le tableau noir ne sera bientôt qu'un vieux souvenir.

L'INVESTISSEMENT :

Le financement du projet a été pris en charge par le budget du RPI ; les menus travaux d'électricité ont été confiés eux aussi à une entreprise aubussonnaise et financés également par le RPI ;

Le coût global de l'installation de tableaux numériques dans les trois classes est de 13830.70 euros TTC , soit 11 525.59 hors taxes ;

Une subvention DETR de 70% du montant hors taxes a été obtenue pour 8067.91 euros

Les sénateurs Jean- Jacques J Lozach , Eric Jeansannetas et l'ex député Michel Vergnier désireux de soutenir la démarche du RPI dans ce projet d'investissement, ont participé financièrement, par le biais de la dotation d'actions parlementaires, à hauteur de 3000 euros pour les deux tranches -2017 et 2018 , soit 19.19 % de la dépense.

Pour cette première tranche de travaux, le financement s'établit comme suit :

- Montant hors taxes : 11525.00 euros
- Montant TTC : 13 830.70 euros
- Récupération TVA : 16.404%, soit 2 268.78 euros
- DETR 1ère part: 8067, 91 euros
- Première part subvention exceptionnelle : 1200 euros
- Part RPI : 2 294.70 euros qui sera répartie entre les 3 communes

Le RPI remercie activement les acteurs et les financeurs de ce magnifique projet.



SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS SUR CREUSE AFFILIÉE À L'UNION FÉDÉRALE ACVG

1917 - 2017 : 100ème anniversaire de ces trois années de guerre qui devait être décisive sur le plan militaire.

Elle aura été surtout une année de doute et de désillusion pour les combattants comme pur l'ensemble de la Nation.

Le Général NIVELLE lance l'offensive du chemin des dames entre Soisson et Reims. Les Français compteront 100 000 pertes dont 40 000 morts.

Beaucoup de sacrifices ont été demandés à nos soldats depuis le début de la guerre, ils les ont acceptés mais ont à présent l'impression qu'ils étaient inutiles.

De mai à juin beaucoup de nos divisions seront touchées par des refus d'obéissance. Des mutineries éclateront ; 32 000 soldats furent condamnés, 626 d'entre eux à la peine de mort.

Commémoration d'anniversaire de la fin des conflits :

19 mars – fin des combats en Algérie

8 mai – fin de la guerre 1939-1945

11 novembre – fin de la guerre 1914-1918

- Dépôt de gerbes et lecture des différents messages
- Appel des morts et sonnerie aux Morts
- Chant de la marseillaise

Comme d'habitude, le pot de l'amitié a été offert par la section des anciens Combattants

MEILLEURE SANTÉ À NOS MALADES ET BONNE ANNÉE À TOUS !

Le président



LES BONS VIVANTS DE PLANET

Comme les années passées, au village de Planet, le 26 août dernier ont eu lieu la fête de la batteuse et le vide grenier. Cette année encore le soleil était présent et de nombreux exposants nous ont honorés de leur présence pour ce vide grenier.

Merci à tous les visiteurs qui se sont déplacés nombreux et qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Comme d'habitude, la journée s'est terminée par le traditionnel repas dansant, entrecôtes/frites/fondu, à la salle polyvalente de notre commune. Cette soirée a été animée par l'orchestre Gégé Musette.

Nous espérons que les convives ont passé un agréable moment et nous les remercions de leur présence.

ENCORE MERCI À TOUS !



TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SOUHAITENT DE
BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !
MEILLEURS VOEUX POUR 2018



ELECTRICITE GENERALE
Thierry PINALIE
Moutier Rozeille
23200 AUBUSSON
05 55 66 13 03

La boucherie du Gaec RIMAREIX

VENTE DIRECTE DE PRODUITS DE LA FERME

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Tél. 05 55 66 35 48

AUBUSSON - Place Espagne

Ouvert du Mardi au Samedi

de 9 h à 12 h 45 et de 15 h 30 à 19 h

L'ÉCOLE DE SAINT-ALPINIEN

Mardi 6 juin 2017, tous les enfants du RPI sont allés à Vassivière pour leur sortie de fin d'année. Au programme : promenade sur le lac en bateau et découverte de l'histoire du barrage, repas au restaurant, jeux sur la plage. Dommage que le soleil n'ait pas été de la partie ...



L'ACCA



L'A.C.C.A. se démène à la régulation des nuisibles (renards, martres, blaireaux et autres) et régule également le gros gibier pour protéger au mieux les cultures et prairies. Cette année, de nouveaux permis ont rejoint l'A.C.C.A.

Il faut savoir qu'à compter de 2018, la fédération des chasseurs de la Creuse prévoit le permis à 0€ pour toutes personnes volontaires.

LE PRÉSIDENT ET SON BUREAU
VOUS SOUHAITENT DE BONNES FÊTES.
BONNES FÊTES ET BONNE ANNÉE !

OFFERT
PERMIS DE CHASSER 0€

CONTACTEZ VITE
LA FÉDÉRATION
www.fdc23.fr
05.55.52.17.31

GREGOIRE ET BREUIL
Charpente Couverture
Menuiserie Bois Pvc Alu
Travaux d'Isolation
05.55.66.90.63
@ gregoireetbreuil@club-internet.fr

LAURENT MONTAGE LEVAGE sas
Mr LAURENT Vincent
L.M.L.

- > Désamiantage
- > Montage charpente métallique
- > Couvertures
- > Bardages métalliques
- > Industriels et agricoles

2, La Chaumette - 23200 Saint ALPINIEN
Tél: 06 80 98 95 23 - Fax: 05 55 66 13 57
Mail: laurentmontagelevage@orange.fr
Web: www.laurent-montage-levage.fr

ab Aubusson Bricolage
DECORATION
BRICOLAGE
JARDINERIE
ANIMALERIE
MATÉRIAUX

Les **Briconautes**
Ma maison, ma planète

Tél. 05 55 83 84 10 - Fax 05 55 83 81 04
Zone Industrielle du Mont - 23200 AUBUSSON

T.T.P.M.
TERRASSEMENT
ASSAINISEMENT
LOCATION D'ENGINS
TRANSPORT PUBLIC

Zone Industrielle du Mont - 23200 Aubusson
Tel : 05.55.66.10.97 contact@ttpm23.com

CLÉ DE CONTACTS

CLÉ DE CONTACTS : C'EST QUOI ?

Une association loi 1901 avec des salariés privés, des bénévoles qui composent un conseil d'administration employeur. C'est un centre d'animation de la vie locale et un centre social au service de toute la population sud creuse à travers les différents secteurs d'activités :

- Accueil de loisirs périscolaire (avant, après l'école), extrascolaire (mercredis et vacances scolaires),
- Relais assistantes maternelles Itinérant Rouldoudou : intervention sur 8 communes
- Animation collective famille : actions en faveur des familles, accompagnement scolaire, aide et soutien aux parents
- Accueil des jeunes au quotidien et pendant les vacances scolaires,
- Actions contre l'illettrisme, apprentissage du Français
- PIJ : aide à l'orientation professionnelle, départ d'étudiants à l'étranger, aide à la mobilité, ...
- « Café Toudou » : rencontre entre parents, socialisation de l'enfant

CETTE ASSOCIATION FAIT PARTIE DE LA VIE DE NOTRE TERRITOIRE DEPUIS MAINTENANT 15 ANS.

- 15 ans de développement d'activités et d'emplois contribuant à l'essor économique.
- 15 ans d'accueil de milliers d'enfants sur l'accueil de loisirs périscolaire ou extra-scolaire,
- 15 ans d'accueil d'usagers d'organismes divers pour plus de proximité : Carsat, Cicas, Conciliateur de justice, CAF de la Creuse, Maison des adolescents de la Creuse, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Laser emploi, MGEN, CSAPA, CIDFF, ligue contre le cancer, UFC Que choisir, ..., 3000 accueils par an
- 15 ans de mise à dispositions des locaux pour des réunions ou activités d'associations : club de rétro gaming, groupe ados jeux de rôles et de stratégie, ateliers délocalisés du Fab'lab de Croze, langue des signes française, En'duo Club, association des carpistes, ...
- 15 ans, que Clé de Contacts accompagne les habitants porteurs de projets d'associations, d'activités, d'événements.
- 15 ans de réponses aux sollicitations diverses et variées : ateliers informatiques, courses de brouettes, forum des associations, fête de la famille, etc.

L'activité et les fondamentaux de l'association sont définis dans un projet social de territoire validé par la Caisse d'allocations familiales de la Creuse qui lui délivre un agrément de fonctionnement tous les 4 ans. Ce projet fait donc régulièrement l'objet d'un travail de réflexion et de redéfinition associant administrateurs, bénévoles, usagers et salariés. Bref, un projet partagé.

Notre centre social n'a pas vocation à organiser des interventions spectaculaires et médiatiques mais bien des actions d'utilité sociale indispensables.



Aujourd'hui Clé de Contacts s'inquiète : les activités sont lourdement impactées par la situation financière de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Les choix qui seront effectués dans les mois à venir par nos élus, conseillers communautaires, seront vitaux pour l'association et les services qu'elle apporte à la population.

Une diminution déjà effective des financements de la collectivité a entraîné des suppressions de postes ; un désengagement plus important provoquerait d'autres licenciements.

Clé de Contacts veut cependant garder espoir en l'avenir et mobilise ses adhérents pour rester un véritable moyen d'actions en faveur de la solidarité, de la dignité humaine, de la démocratie et un lien social indispensable.

CLÉ DE CONTACTS EN CHIFFRES : 11 salariés, 29 bénévoles dont 15 administrateurs, plus de 350 adhérents, plus de 3000 personnes accueillies par an, environ 15 000 participations annuelles enfants et adolescents issus de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Siège social et hébergement de 4 associations locales.

CIE LA PRÉSIDENTE A EU 19

Cette année la présidente a eu 19 a vu naître sa première création à la fabrique de Guéret. Mary's à minuit c'est joué du 6 au 9 novembre 2017. La dernière étape de création s'est faite du 29 octobre au 6 novembre. Etienne Pommeret, metteur en scène de la compagnie « c'est pour bientôt » (Ile-de-France), a été le premier metteur en scène invité de « La présidente a eu 19 ». Sur un texte de Serge Valletti, une mise en scène d'Etienne Pommeret, les lumières de Fabrice Retailleau et interprété par Laurianne Baudouin. **Ce spectacle se reprendra la saison prochaine à Brive, Limoges et d'autres villes.** Nous serons également en résidence à la scène nationale d'Aubusson du 16 au 22 décembre pour une dernière étape de recherche d'écriture sur Dreamagony.

La création finale sera en 2018-2019. Ce spectacle s'inscrit sur le territoire en faisant participer des habitants dans les communes où nous jouerons. Nous intervenons en action culturelle dans différents lycées et collèges de creuse (Aubusson, Guéret, Dun le Palestel) et également dans les hôpitaux de jour de Blessac et St Vaury. Des ateliers d'écriture soutenues par la DRAC du Limousin et la délégation aux droits des femmes de creuse se sont créés depuis septembre faisant participer différentes associations de femmes : Intermède 23 (Guéret), d'elles en ailes (Guéret), le Graf (Chambon-sur-Voueize). Une présentation des textes écrit par les participantes sera organisé par le théâtre de La fabrique au printemps prochain. Vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.



L'équipe de la compagnie

ÉCHAPPÉES BELLES

"UNE BELLE AVENTURE"

Tutoyer les sommets c'est le rêve de qui aime la haute montagne. Dès lors tenter l'ascension du Mont Kilimanjaro, le plus haut sommet d'Afrique, culminant à 5895 m, est un défi sportif et humain de premier ordre, qui nécessite une bonne condition physique, beaucoup d'humilité vis-à-vis de la nature, et des qualités mentales certaines. Pour deux petits creusois, c'était le défi d'une vie, lancé sur un coup de tête mais préparé avec beaucoup de sérieux pour affronter les pentes et l'altitude. Nous avons emprunté la voie dite Machame qui offre la plus grande diversité de paysage et permet d'atteindre le sommet et de redescendre en 6 jours, au bout de 33 kms d'ascension avant une descente de 17 kms.

La première étape nous conduit à Machame Camp après six heures de marche au rythme du « pole-pole », une démarche particulièrement lente qui dit bien que pour aller longtemps, il faut aller doucement. Cette étape nous voit traverser la forêt équatoriale, dense, et sauvage, par temps de pluie, comme durant toute notre aventure. Chaleur humide qui a de quoi surprendre avec 35° étouffants. La seconde étape qui nous mène à 3850 mètres d'altitude nous conduit à Shira Camp au terme de 5 heures de marche avec des dénivelés très élevés. Nous laissons la forêt derrière nous pour des étendues plus rocheuses et une végétation plus rare.

La troisième étape, dite d'acclimatation nous voit monter à 4600 mètres, avant de redescendre à Barranco à près de 3900 mètres. Nous traversons là un désert brumeux et froid, sans comparaison avec notre première étape, nous culminons à 2°.

La quatrième étape qui nous conduit au camp de Barafu, nous voit escalader le mur de Barranco, 260 mètres à la verticale, sans corde ni harnais, avec la seule présence de notre encadrement autour de nous pour nous conseiller sur nos prises. L'arrivée à Barafu est difficile, à 4800 mètres, l'air se raréfie, le froid est plus intense, le vent plus fort, et la neige nous attend.

La dernière étape commence vers minuit avec l'ambition d'atteindre le sommet en 7 ou 8 heures pour 4 kilomètres qui tiennent du mur jusqu'à Stella Point, avant un faux plat montant qui conduit jusqu'à Uhuru Peak, qui marque le sommet. Une étape éprouvante physiquement et mentalement et à laquelle succède une descente immédiate pour une journée marathon de près de 14 heures de marche.

Cette aventure fut une exceptionnelle expérience, sportive et humaine dans un pays d'une très grande beauté, à la fois très pauvre et extrêmement chaleureux, peuplé par des individus d'une formidable générosité. Un magnifique voyage très enrichissant.

Mathieu CHARVILLAT



NEIL ET CAROL PARKIN

Durant le mois de mai 2017, neuf artistes d'origine britannique vivant en Creuse ont exposé à La Terrasse.

La Creuse attire les Britanniques. Elle les inspire également. C'est ce que montrait la très belle exposition de la galerie AM'carta qui s'est déroulée au mois de mai 2017.

De nombreux artistes d'origine britannique vivent dans le département, tout particulièrement dans la région aubussonnaise. La galerie Am'carta, Atelier-musée des cartons de tapisserie d'Aubusson, a accueilli les œuvres de neuf artistes britanniques. Tous sont profondément ancrés à la campagne creusoise. Leurs créations traduisent cet attachement.

Neil et Carol Parkin habitent à «Puyboubé» depuis 2008; ils font partie de ceux là. Neil a travaillé dans 23 pays pour le compte d'une agence d'urbanisme internationale basée à Londres.

Il a indiqué au journaliste de «La Montagne» que durant ces projets outre-mer, il a eu la chance de renouer avec sa passion pour l'aquarelle, souvent en traitant l'architecture patrimoniale, ce qui l'a amené à exposer au Koweït, en France et à Londres.

On lui doit les illustrations de « **Mémoire ouvrière de la Creuse** », édité par le Conseil Départemental voici quelques années. Il a représenté des friches industrielles avec une grande sensibilité. Il est par ailleurs auteur de différents ouvrages d'architecture. À Aubusson, il a exposé des aquarelles inspirées de la Creuse.

Quant à son épouse, Carol, elle dit qu'elle se souvient encore de son premier dessin. Il était inspiré par le mariage de la Princesse Elisabeth. Elle a travaillé à partir d'une photo. Elle s'est rendue compte alors que l'art est le lien entre l'imaginaire et le concret, que c'est un moyen d'enrichir le quotidien.



M'LOR - LA COULEUR DANS TOUS SES ÉTATS

Marie-Laure Romanet, artiste autodidacte résidant au Montepioux se consacre entièrement à sa passion, depuis 2011. Après être passée par plusieurs étapes comme le collage et d'autres techniques, elle pratique actuellement, au travers de ses peintures puissamment colorées qui emplissent l'espace, un expressionnisme abstrait qui se dévoile de jour en jour.

Parmi les projets qui lui tiennent à cœur pour le courant de l'année 2018, il y a celui qui consiste à voyager jusqu'à Adélaïde en Australie pour y exposer et s'inspirer de l'ambiance et des couleurs australes. C'est un ancien avocat réputé Bruce Weir, artiste peintre et photographe qui la suit et la guide dans son futur parcours aux antipodes. Plusieurs toiles ont d'ores et déjà été envoyées là bas et une exposition est en train de s'organiser dans un premier temps, au sein d'une galerie d'Adélaïde.

2018 se présente sous les meilleurs hospices pour Marie-Laure Romanet puisqu'une exposition est prévue sur l'île d'Oléron, dans un hôtel touristique, d'avril à septembre. Elle exposera également ses œuvres dans une galerie des sables d'Olonne courant septembre avec Jean-Charles Bernard, un artiste d'origine angevine. À noter également un projet d'exporter ses toiles dans un pays anglophone, qui n'en est pour l'heure, qu'à ses prémices.

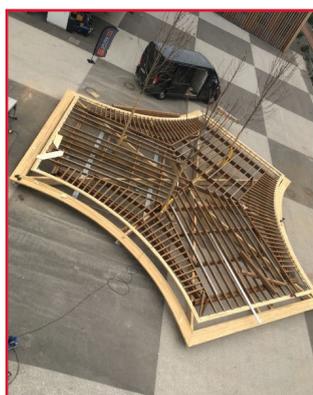
Il n'y a pas à douter que d'autres propositions vont sûrement aboutir au cours de cette nouvelle année qui promet d'être bien remplie pour cette habitante de notre commune.



ATELIER DU COMBADEAU



Avec un couple d'Architectes et en collaboration avec les Ets Courtat de Saint Amand et Franck Tabard de Champagnat, nous avons fabriqué 3 bancs-estrades et une table géante (150m²) pour le Campus Universitaire section médecine de Saint Etienne.



Les 2700 étudiants sont ravis de pouvoir se détendre sur ces structures bois.

CONSULTATIONS MÉDICALES

CONSULTATIONS SITE LE MONT - 50 RUE HENRI DUNANT - 23 200 AUBUSSON

- **Addictologie** (alcool, toxicomanie, addictions comportementales) | Mme BOUAS
Tous les mardis matin
- **Diététique** | Mme BONNAUD / 1 mercredi par mois
- **Neurologie** | Dr CONDET / 1 vendredi tous les 15 jours
- **Sages femmes** | Mme DAHI / Tous les lundis, avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie.

RENDEZ-VOUS À PRENDRE AUPRÈS DU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON
SITE LE MONT AU 05 55 83 50 50

CONSULTATIONS SITE CROIX BLANCHE - 3 CÔTE RIBIÈRE 23200 MOUTIER-ROZEILLE

- **Pneumologie** | Dr IBRAHIM / Tous les jeudis après-midi
- **Orthopédie** | Dr Mallet et Dr Gabison / Tous les lundis et mercredis après-midi, et les vendredis matins et Dr MAHAMMEDI / 1 lundi tous les 15 jours
- **Gastro-entérologie** | Dr TENSAOUTI / 1 lundi tous les 15 jours
- **Gynécologie** | Dr MASSRI / 1 mercredi par mois
- **Cardiologie** | Dr TEYSSONNEYRE / Tous les matins du lundi au vendredi
- **Anesthésie** | Dr LAGARRIGUE / Les lundis ou les mardis
- **Ophtalmologie** | Dr DEPOUET / Les lundis, mardis, mercredis et jeudis
- **Chirurgie digestive** | Dr FERRANDIS, Dr CHOKAIRI et Dr ACCARDO / Tous les vendredis
- **Imagerie** (radiologie, scanner, échographie, mammographie) | Dr BERGERET et Dr EL YAMANI / du lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS À PRENDRE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT MÉDICAL DU CENTRE HOSPITALIER
D'AUBUSSON SITE CROIX BLANCHE AU 05 55 83 60 72 OU 05 55 83 60 71

- > EXCEPTÉ POUR LES CONSULTATIONS DE CARDIOLOGIE
DU DR TEYSSONNEYRE, APPELER AU 05 55 66 82 72
- > EXCEPTÉ POUR LES RDV D'IMAGERIE, APPELER AU 05 55 83 60 90



Impression
Nouvelle

Photocopie / Reprographie
Impression Numérique
Imprimerie OFFSET



www.impression-nouvelle.fr

2 place du Général Espagne
23200 Aubusson
05 55 67 72 63

impnew@wanadoo.fr



LA LICORNE
LIBRAIRIE - PAPETERIE

LIBRAIRIE
PAPETERIE

42, Grande Rue - 23200 AUBUSSON
Tél. 05 55 66 13 64 - Fax 05 55 66 35 70
librairielalicorne@sfr.fr

SALLE POLYVALENTE

· TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Location tout compris pour 12 heures80 euros
Location tout compris pour 48 heures160 euros

· TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU

Location 48 heures uniquement dans le périmètre de la commune80 euros



MAIRIE

MARDI | 16h00 à 19h00 – Permanence du Maire de 18h00 à 19h00

JEUDI | 14h00 à 16h00 – Permanence d'un Adjoint de 14h00 à 16h00

SAMEDI | 09h00 à 12h00 – Permanence du Maire ou d'un Adjoint de 10h00 à 12h00

Téléphone : 05.55.66.22.02

Adresse email : saint-alpinien@orange.fr

Vous pouvez également rencontrer vos élus sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

À NOS LECTEURS

Si vous souhaitez faire paraître un article dans le Sant Ô Prio, ou si vous voulez recevoir la version électronique de ce dernier adressez-vous à la mairie ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : saint-alpinien@orange.fr

Toutes vos observations et suggestions concernant le bulletin municipal seront les bienvenues et nous aiderons à mieux vous informer sur la vie de la commune.

· REMERCIEMENTS ·

Le conseil municipal tient à remercier M. Pierre NICOLAON pour les deux roues de charrette en très bon état qu'il a donné à la commune pour mettre en décoration; la première a été déposée à côté du portail, à l'extérieur de la cour de l'école, et la deuxième dans le parterre en face de la Mairie.

Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce bulletin. & aux entreprises ayant totalement financé la réalisation de ce bulletin.

*Comité de rédaction : Evelyne Chabant,
Jean-Luc Véronnet, Nicole Billega, Josette Morèle, Noémie LHuissier, Gulkiz Demir.
Mise en page : Morgane Véronnet*



**SAINT-ALPINIEN, AU FIL DES SAISONS...
BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS
& MEILLEURS VOEUX POUR 2018 !**

